



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du mercredi 18 juin 2025

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 18 juin 2025, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mercredi 11 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Marie-Hélène PEREZ, Madame Émilie PEZET membres élus.

Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ – Monsieur Eddy QUÉMET membres nommés.

Pouvoir :

Madame Martine JARLAN donne pouvoir à Madame Marie-Pierre POLITOWICZ

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Adam BEN BRAHIM,

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Eddy QUEMET

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 11 heures 00

2025-016 FINANCES : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE

Votants : 8

Abstention : 0

Exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Monsieur le Président présente le tableau de calcul ci-dessous pour établir une affectation anticipée des résultats 2024.

Il est proposé au Conseil d'administration de ne pas réaliser d'affectation de résultats et de reporter les résultats comme suit :

EXERCICE 2024 CCAS

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-4 808,65 €
D002 du Compte administratif si déficit R002 du Compte administratif si excédent	-26 535,41 €
Résultat à affecter	-31 344,06 €
Solde d'exécution d'investissement 2024	5 184,02 €
D001 Déficit reporté	-7 948,53 €
R001 Excédent reporté	- €
DEFICIT REPORTE 2023	-2 764,51 €
Solde des restes à réaliser dépenses	- €
Solde des restes à réaliser recettes	- €
Besoin de Financement	-2 764,51 €
AFFECTATION	-31 344,06 €
Affectation au R1068 Recette d'investissement	- €
Report en fonctionnement D002	-31 344,06 €

- Le résultat de fonctionnement, déficit de 31 344,06 €, est reporté en fonctionnement (002).
- Le résultat d'investissement, déficit de 2 764,51 € est reporté en investissement (001).

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 anticipée telle que présentée ci-dessus au budget principal du Centre communal d'action sociale (CCAS)
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.



le Président.

Cédric MAUREL